

Neuchâtel: prisons écolos

Les toits des pénitenciers bientôt équipés de capteurs thermiques

Neuchâtel
Vincent Dubois

Le canton de Neuchâtel fait office de pionnier en matière d'énergies renouvelables. Outre la promotion des chauffages à bois déchi-

queté, l'Etat multiplie les encouragements à recourir à l'énergie solaire, y compris pour les trois prisons dont il disposera à l'avenir. Ainsi Philippe Langel, un jeune architecte chaux-de-fonnier, adepte de solutions énergétiques nouvelles, a été mandaté pour

transformer et aménager la prison de la métropole horlogère, mais aussi pour assurer la production d'eau chaude sanitaire.

«Nous menons de front le chantier de Gorgier et de La Chaux-de-Fonds, explique-t-il. Ici nous équipons le pan sud-est du toit avec 60 m² de capteurs solaires thermiques mis en série, en respectant les exigences esthétiques (vitrage antireflet et intégration dans le plan de la toiture). Ils assureront les 90% de la production d'eau chaude en été par jour ensoleillé. Soit 6000 litres à 50 degrés».

Une solution d'avenir à généraliser, pense également Claude Jobin, codirecteur d'Agema, à Moudon (VD), qui fabrique ces capteurs solaires thermiques (à ne pas confondre avec les cellules photovoltaïques). «A ma connaissance, c'est une première en Suisse pour les prisons. Une installation de ce type coûte environ 70 000 francs. Traduit en énergie, le kWh produit par le solaire thermique coûte de 15 à 20 ct. Pour Gorgier, 75 m² sont prévus, et 20 m² pour la prison de Neuchâtel. On compte 1 m² par personne.»



Pour la prison de Gorgier, 75 m² de capteurs solaires thermiques sont prévus. *Compardo*